

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 614 accordant un congé d'un mois sans solde à Ismaël Waberi.

n° 614

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 95 du 23 janvier 1950

**Vu** la demande de congé en date du 22 mai 1950 formulée par Ismaël Waberi, planton du cercle de Djibouti

**Vu** l'avis favorable du commandant de cercle,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé d'un mois sans Solde, pour convenances personnelles, est accordé à Ismaël Waberi, planton du cercle de Djibouti.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 10 juin 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.**